



# Réforme du droit du travail : Le gouvernement avance masqué mais les attaques se précisent

**Ne les laissons pas imposer leur calendrier,  
Mobilisons-nous dès maintenant !**

22/06/17

Le gouvernement et le nouveau Président E. Macron usent et abusent de toutes les stratégies possibles pour éviter toute contestation de leur projet d'attaque du code du travail.

Le passage par des ordonnances permettrait de réduire le va-et-vient parlementaire entre Assemblée et Sénat et donc de faire voter la loi finale avant la fin septembre. La pseudo « co-élaboration » de la loi avec les syndicats et le patronat n'a comme but que de retarder le plus possible la communication du détail précis de ces lois. L'objectif est d'annoncer ces détails mi-juillet pour éviter qu'un mouvement naisse chez les salariés et de faire voter la loi finale avant qu'il ait pu s'étendre.

Mais des fuites dans la presse (comme hier celle du projet de loi d'habilitation par le journal Le Monde) ont montré que les attaques allaient plus loin que ce que le programme du candidat Macron laissait entendre. Quant aux candidats aux législatives du parti du Président, ils taisaient dans leurs tracts l'existence même d'une réforme du code du travail.

Face à ces stratégies, les salariés doivent s'informer sur les projets du gouvernement, échanger entre eux sur les conséquences concrètes qu'elles risqueraient d'avoir et montrer qu'il y en a assez que ce soient toujours aux mêmes de payer la « compétitivité » des entreprises.

**C'est pourquoi nous faisons part des informations à notre disposition et nous appelons à la grève mardi prochain (27 juin) pour participer au rassemblement qui aura lieu aux Invalides.**

Le projet de loi d'habilitation (loi votée par le Parlement pour autoriser le gouvernement à légiférer par ordonnance) révélé par le journal Le Monde hier précise quelques-uns des aspects de la réforme du droit du travail tout en en laissant d'autres dans un flou très inquiétant. En voici les principaux points :

## **Un code du travail par entreprise pour généraliser le dumping social**

Plus nombreux seront les sujets sur lesquels l'accord d'entreprise pourra être moins favorable que la loi, plus fort sera le dumping social : conditions pour rompre un CDI, salaires, etc. Ce n'est pas encore détaillé dans les documents parus dans la presse.

## **Remise en cause des règles de recours aux CDD et à l'interim**

Si les règles actuelles sont strictes, les directions comme Renault abusent déjà de l'interim (c'est jusqu'à 80% d'intérimaires sur certaines lignes de montage). Objectif de la future loi : se prémunir de toute attaque juridique et « pérenniser » la précarité.

## **La précarité pour tous !**

### **Le CDI de « chantier » dans tous les secteurs**

Pour l'instant, le CDI de chantier ne peut être proposé que dans le **secteur de la construction** même si les entreprises de SSII poussent pour l'élargissement à d'autres métiers, par exemple ceux exercés par les prestataires d'un centre comme Lardy. Le principe, c'est de pouvoir mettre fin au contrat à la fin des travaux sans recourir à un licenciement économique. Existe également un CDD « à objet défini » (appelé aussi « contrat de mission ») qui permet de recruter des ingénieurs en CDD sans avoir besoin de justification (hausse d'activité, remplacement d'un salarié absent, emploi saisonnier).

**La CGT-Lardy appelle les salariés à la grève pour participer au rassemblement contre la réforme du code du travail**

Organisé par CGT-FO-Solidaires-FSU-UNEF IdF

**Mardi 27 juin – 12h – Esplanade des Invalides**

Départ collectif depuis le CTL : rendez-vous 10h45 mardi 27 juin devant le CE

Inscrivez-vous à la descente de la cantine

## Mille et une façons de faciliter les licenciements

### Délais réduits pour contester un licenciement

Le délai de 2 ans aujourd'hui (1 an dans certains cas) pourrait passer à... 2 mois !

### Moins de règles formelles pour licencier

Plus obligation de motiver le licenciement ou de réaliser un entretien, ce serait au salarié de demander des précisions ou des rectifications. Sans cela, il risque de perdre devant le juge !

### Les plans sociaux facilités pour les multinationales

Un groupe pourrait licencier dans une filiale française malgré de bons résultats au niveau international. La justification du Premier Ministre ? Il ne faut pas « faire fuir les investisseurs du territoire national » !

### Plafonnement des indemnités en cas de licenciement abusif

Même si un juge estime que le montant des indemnités ne suffit pas à réparer le préjudice, il ne pourra pas aller au-delà du plafond.

Et aussi : le chantage à l'emploi par le référendum à l'initiative de l'employeur, la fusion des institutions représentatives du personnel pour enlever des moyens d'action aux syndicats combattifs,...

## Facilitation des licenciements : pour réduire le chômage ou pour augmenter les profits ?

### FACILITER LE LICENCIEMENT ?



L'INSEE vient de publier une enquête réalisée auprès de 10 000 chefs d'entreprises en France « sur les barrières qu'ils rencontrent pour embaucher ». Etant données les revendications du MEDEF et les attaques menées par les gouvernements successifs contre le droit du travail, on aurait pu penser que les « lourdeurs » du code du travail seraient la première réponse des chefs d'entreprise.

Eh bien non ! Déjà, la moitié dit ne pas avoir de difficultés pour embaucher. Et, pour l'autre moitié, c'est « l'incertitude sur la situation économique » pour 28%, « la difficulté à trouver de la main d'œuvre compétente » pour 27%, « le coût de l'emploi jugé trop élevé » pour 23% et enfin « la réglementation du marché du travail » pour 18% (soit 9% de l'ensemble des patrons interrogés) qui sont évoqués.

L'objectif de la nouvelle réforme du droit du travail n'est donc pas de baisser le chômage (les patrons le disent eux-mêmes par leurs réponses à cette enquête), c'est d'augmenter les profits : en baissant le « coût » des licenciements, en favorisant le chantage à l'emploi pour nous faire travailler plus sans nous payer plus (voire

même en nous payant moins) et en précarisant un nombre encore plus important de salariés pour leur enlever les moyens de réagir collectivement. A nous d'inverser la tendance en montrant que ceux qui font tourner l'économie peuvent, par la grève, la bloquer !

### CHEZ RENAULT, LA SECURITE A 2 VITESSES...

La direction est toujours prompte à communiquer sur la sécurité, zélée pour demander des efforts aux salariés (les fameux "5 S"), très forte pour mendier des subventions pour récompenser ses soi-disant efforts pour la sécurité (comme chaque année la direction fait un dossier "ristourne CRAMIF" pour obtenir des baisses de cotisation à l'assurance maladie). Par contre quand la balle est dans son camp, c'est-à-dire quand il faut dépenser un peu de pognon, là, la sécurité est moins prioritaire que dans les discours !

Ainsi, même dans le bâtiment « vedette », le PIM, des dalles de sol détériorées et pouvant entraîner des chutes dans un environnement « hostile », n'ont toujours pas été changées après plusieurs mois ! Par contre, on mégote sur le devis ! « Plusieurs mois », ça semble être la règle pour effectuer des travaux qui n'ont a priori rien de pharaoniques : une vitre, une porte des toilettes au L25 (si, si !), etc...

Quant à la QVT (Qualité de Vie au Travail), autre cheval de bataille de la direction, **il n'y a qu'à voir comment ça se passe en cette période de canicule** : un certain nombre de bâtiments ont la climatisation HS en cette mi-juin. Ainsi de nombreuses Demandes d'Intervention ont été faites notamment au L49, au L25, au L26... DI restant bien souvent sans réponse ! Sans parler des salariés travaillant dans les ateliers, et certaines ailes de bancs où la température dépasse rapidement les 35°C et qui attendent impatiemment la pause de midi pour manger dans les réfectoires ou au "restaurant d'entreprise"... où il fait aussi trop chaud !

On peut toujours essayer de faire une sieste à l'ombre des fameuses plantes vertes installées pour notre qualité de vie au travail !